

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 1158000	Date d'inspection Le 31 août 2022	
Nom de l'établissement Les Beaux Soleils		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Les salles de bains ont tous les accessoires possibles pour permettre à l'enfant de développer son autonomie, des sièges percés, des marches pieds, les papiers à mains accessibles.
- Les dossiers des employées sont complets et contiennent toute la documentation requise.
- Pendant une sortie avec le véhicule à moteur, le ratio est respecté et les éducatrices ont en tout temps une trousse de premier soin et la liste des contacts d'urgence.
- Les enfants qui mangent à la boîte à dîner ont des glacières dans leur boîte.
- L'orientation des enfants est faite de façon positive et constructive.

Observations : les enfants sont allés jouer dehors et ils sont entrés se préparer pour leurs dîner.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 août 2022

Date

original signé par
Gabrielle Manuel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 août 2022

Date